



---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01/04/2026

---

Suite à la convocation de **Monsieur le Maire**, en date du **27/03/2026**, le Conseil Municipal s'est réuni, le **01/04/2026** à **19:00**, dans la Salle du Conseil (Mairie).

### LISTE DES PRÉSENTS

---

Maryline ALLAFORT, Ludovic BARDEAU, Olivier BILLAUD, Yveline BONNEVILLE, Fabrice CHATEAU, Kévin COUSSY, Jean-Luc DOUCET, Pauline HOUBIGAND, Marion LAGRAULET, Christelle LEGELEUX, Hubert PAULHIAC, Grégory VEDRENNE, Marina ZYGELMAN

13 élus sont présents, le quorum est atteint

### PROCURATIONS

- **Rita SZUBERT**, excusé-e, donne pouvoir à **Yveline BONNEVILLE**

### ABSENTS

Pierrick CHABOT-DUBREUIL (Arrivé à 19:09)

Les votes se déroulent donc sur **14 voix**, avec majorité à **8 voix**.

**Olivier BILLAUD** se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

À 19:09, arrivée en cours de séance de **Pierrick CHABOT-DUBREUIL**.

Le conseil est désormais composé de 15 membres présents ou représentés. La majorité passe à 8 voix.

## DÉLIBÉRATION N° 2026/00021 : Ajout à l'ordre du jour

---

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Régime indemnitaire RIFSEEP

RÉSULTAT DU VOTE		
<b>POUR: 15</b>	<b>CONTRE: 0</b>	<b>ABS: 0</b>
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## DÉLIBÉRATION N° 2026/00022 : Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

---

RÉSULTAT DU VOTE		
<b>POUR: 15</b>	<b>CONTRE: 0</b>	<b>ABS: 0</b>
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## DÉLIBÉRATION N° 2026/00023 : Régime indemnitaire RIFSEEP

---

Le régime indemnitaire complète la rémunération fixe des fonctionnaires territoriaux de la commune. Il était déjà prévu et acté sur la commune pour les titulaires, mais cette délibération permet de régulariser la situation actuelle en ajoutant ce régime indemnitaire pour les contractuels.

### DÉBATS :

Une conseillère propose de modifier le projet actuel en précisant :

Le régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement, pendant les périodes de congés, en cas de maladie ordinaire, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé maternité, paternité, d'adoption, de temps partiel thérapeutique.

## RÉSULTAT DU VOTE

**POUR: 15**    **CONTRE: 0**    **ABS: 0**

**Adopté à l'unanimité**

## **DÉLIBÉRATION N° 2026/00024 : Création des commissions communales et élections des délégués**

**Le Bureau propose pour ce mandat les commissions suivantes :**

- Commission d'appels d'offres (commission obligatoire)
- Commission bâtiment, animée par le 1er adjoint
- Commission attractivité et événements, animée par la 2e adjointe
- Commission chemins et patrimoine, animée par le 3e adjoint
- Commission finances, par Monsieur le Maire
- Commission participation, monde associatif et communication
- Commission voirie

Les deux dernières commissions seraient animées par des conseillers ou conseillères municipaux délégués qui pourraient recevoir pour cela une rémunération.

**Les délégations supplémentaires proposées pour les conseillères et conseillers municipaux :**

- Gestion des salles municipales
- Ressources humaines
- École, jeunesse et sports
- Référent du plan de sauvegarde communale
- Référent dans l'association des Communes Forestières de France
- Adressage

**Le bureau propose les délégations suivantes pour les adjoints :**

**1er adjoint, Jean-Luc Doucet :**

- Bâtiment et services techniques

**2e adjointe, Maryline Allafort :**

- attractivité, accueil aux nouveaux habitants et événements

**3e adjoint, Kévin Coussy :**

- Transition écologique et énergétique, urbanisme, chemins et mobilité douce, et patrimoine

## **DÉBATS :**

Une conseillère demande ce qu'il en est de l'ancienne commission transition écologique et énergétique. Elle était auparavant peu collective, mais si plusieurs personnes sont volontaires, il peut être créé une commission.

Après débat, pour clarifier, il est proposé que la commission voirie soit renommée "voirie et voies usuelles" pour regrouper également les chemins carrossables non-goudronnés.

Après débat, la commission "participation, monde associatif et communication" est renommée "communication, participation citoyenne & monde associatif".

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS :**

Nota bene : Monsieur le Maire propose que les suppléants de la liste élue, Christian Gibiat et Florence Christophory-Mallemanche, puissent faire partie des commissions municipales.

### **Commission "bâtiments" :**

- Jean-Luc Doucet (délégué de la commission)
- Kévin Coussy
- Pierrick Chabot-Dubreuil
- Ludovic Bardeau
- Olivier Billaud
- Christian Gibiat

### **Commission "attractivité et événements" :**

- Maryline Allafort (déléguée de la commission)
- Christelle Legeleux
- Kévin Coussy
- Marina Zygelman
- Pauline Houbigand
- Marion Lagraulet

### **Commission "Chemins et Patrimoine" :**

- Kévin Coussy (délégué de la commission)
- Ludovic Bardeau
- Pierrick Chabot-Dubureuil

- Marina Zygelman

#### **Commission "Transition écologique et énergétique" :**

- Kévin Coussy (délégué de la commission)
- Pauline Houbigand
- Olivier Billaud

#### **Commission "Finances" :**

- Fabrice Chateau (Maire, animateur de la commission)
- Jean-Luc Doucet
- Christelle Legeleux
- Kévin Coussy
- Hubert Paulhiac
- Christian Gibiat
- Yveline Bonneville
- Olivier Billaud
- Maryline Allafort

#### **Commission "Communication, participation citoyenne et monde associatif" :**

- Olivier Billaud (Délégué de la commission)
- Christelle Legeleux
- Marion Lagraulet
- Yveline Bonneville
- Marina Zygelman

#### **Commission "Voirie et voies usuelles" :**

- Hubert Paulhiac (Délégué de la commission)
- Grégory Vedrenne
- Ludovic Bardeau
- Christian Gibiat
- Pierrick Chabot-Dubreuil

### Commission "Appels d'offres" :

- Jean-Luc Doucet
- Kévin Coussy
- Maryline Allafort
- Yveline Bonneville
- Ludovic Bardeau
- Grégory Vedrenne

### Déléguées pour la gestion des salles municipales :

Christelle Legeleux et Florence Christophory-Mallemanche

### Déléguée pour l'adressage :

Rita Szubert

### Délégué RH :

Yveline Bonneville

### Déléguée École, Jeunesse et Sport :

Marion Lagraulet, soutenue par Marina Zygelman et Pierrick Chabot-Dubreuil, Ludovic Bardeau

### Délégué au Plan de sauvegarde communale :

Christian Gibiat (conseiller suppléant)

### Référent à l'association des Communes Forestières de France :

Hubert Paulhiac

### Déléguée à l'Inclusion Sociale (personnes âgées, personnes vulnérables, etc) :

Pauline Houbigand, soutenue par Marina Zygelman, Christelle Legeleux, Marion Lagraulet

#### RÉSULTAT DU VOTE

**POUR: 15**    **CONTRE: 0**    **ABS: 0**

**Adopté à l'unanimité**

Nous devons voter pour les délégués titulaires et suppléants de la commune pour les syndicats intercommunaux (à l'échelle de la communauté de communes du Périgord Nontronnais, voire d'une plus grande échelle comme le PNR).

### **DÉBATS :**

**CLECT (Commission locale des charges transférées) : fixation du montant de l'attribution de compensation entre la commune et la CCPN (frais des agents techniques, urbanisme cias etc)**

- 1 titulaire : Yveline Bonneville
- 1 suppléant : Fabrice Chateau

**Régie de l'eau et de l'assainissement :**

- 2 titulaires : Ludovic Bardeau et Jean-Luc Doucet
- 2 suppléants : Kévin Coussy et Olivier Billaud

**S.M.C.T.O.M (syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères)**

- 2 titulaires : Grégory Vedrenne et Olivier Billaud
- 2 suppléants : Ludovic Bardeau et Hubert Paulhiac

**SMIPS (Syndicat des Transports Scolaires de Nontron)**

- 1 titulaire : Marion Lagraulet
- 1 suppléant : Marina Zygelman

**SYMBA (Syndicat Bandiat Tardoire)**

- 1 titulaire : Hubert Paulhiac
- 1 suppléant : Pauline Houbigand

**SDE 24 (Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne)**

- 2 titulaires : Jean-Luc Doucet et Fabrice Chateau
- 2 suppléants : Kévin Coussy et Olivier Billaud

**PNR (Parc Naturel Régional) :**

- 1 titulaire : Maryline Allafort
- 1 suppléant : Christelle Legeleux

#### RÉSULTAT DU VOTE

**POUR: 15**    **CONTRE: 0**    **ABS: 0**

**Adopté à l'unanimité**

#### DÉLIBÉRATION N° 2026/00026 : Indemnités du Maire et des Adjointes

Les indemnités des élus sont régies par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles sont fixées en pourcentage d'un certain indice, l'indice brut 1027, et dépendent de la taille de la commune.

A Abjat-sur-Bandiât (500 à 900 habitants), le maximum fixé par la loi est de 44,3% de l'indice brut 1027 pour le Maire de la commune et 11,77% pour les Adjointes.

#### **Monsieur le Maire propose ces indemnités pour ce mandat :**

- Maire : 30% de l'indice brut 1027 (1233,16€ brut mensuel)
- Adjointes : 9% de l'indice brut 1027 (369,95€ brut mensuel)

Il propose pour les délégués qui animent des commissions un indice de 2% (correspondant à 82,21€ brut mensuel).

#### RÉSULTAT DU VOTE

**POUR: 13**    **CONTRE: 2**    **ABS: 0**

**Adopté à la majorité**

#### DÉLIBÉRATION N° 2026/00027 : Délégations du Maire

Le Conseil Municipal doit déléguer des décisions au Maire pour qu'il puisse prendre des décisions sans attendre l'approbation du Conseil.

Par exemple, passer des contrats d'assurance, prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€, réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 50000€, etc.

Il en existe 31 au total dans le Code. 14 ont été choisies à Abjat.

## DÉBATS :

Une conseillère fait remarquer que pour certaines délégations, le Conseil Municipal doit fixer des montants maximum.

Le Conseil fixe à 1000€ maximum pour les tarifs, droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies...

Le conseil fixe à 50000€ maximum pour les demandes à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

RÉSULTAT DU VOTE		
<b>POUR: 15</b>	<b>CONTRE: 0</b>	<b>ABS: 0</b>
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## Questions / Réponses

---

Des bennes à déchets ont été déplacées depuis la Place des Lilas proche de l'Église, vers l'étang sur la Route de la Fontaine Saint-André, en direction de Puyzillou.

Un conseiller fait remonter des remarques de riverains sur la sécurisation de cet emplacement et sur le manque d'informations.

Les bennes sur la Place des Lilas posaient des soucis de pollution olfactive pour plusieurs riverains. La Mairie a alors consulté le SMCTOM (syndicat des déchets de la Communauté de Communes) et la Route de la Fontaine Saint-André a été sélectionnée, mais les contraintes techniques du camion-bennes empêche de les placer n'importe où.

Le SMCTOM a ensuite effectué le déplacement sans en informer préalablement la mairie, ce qui explique le manque de visibilité.

Le Conseil reste à l'écoute des usagers de la route et des bennes à déchets.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **21:47**.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **27/04/2026** à **19:00**, Salle du Conseil  
(Mairie).